

COMMUNIQUE

**RETRAITE ANTICIPÉE DES SALARIÉS HANDICAPÉS
NON A LA SUPPRESSION D'UN DROIT ACQUIS**

Le projet de loi sur les retraites, non seulement s'attaque à l'essentiel des droits des retraités et des futurs retraités, mais en plus remet en cause une possibilité de départ anticipé des salariés et fonctionnaires handicapés !

En effet, en supprimant le critère RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) pour le droit à la retraite anticipée, le projet prive une partie des personnes en situation de handicap d'un juste départ alors même que leur handicap au regard de l'emploi est reconnu par une instance autorisée.

De plus, cette mesure annulerait toute la bataille que FORCE OUVRIERE a menée en 2011-2012 pour obtenir que ce droit soit étendu aux fonctionnaires handicapés !

C'est pourquoi FORCE OUVRIERE réclame le rétablissement du critère RQTH pour l'accès à la retraite anticipée des travailleurs handicapés.

Paris, le 18 novembre 2013

Contact : **Anne BALTAZAR – Secrétaire Confédérale**

 01 40 52 85 53 -  anne.baltazar@force-ouvriere.fr